2327W947

Foyer, invallation: correspondence, deis (1959-1964).

Terrain de sports, réalisation: correspondance (1958).

1958-1964

(48 pièces)

Terrain de sports

1 pièce

Sainte-Livrade, le 16 Février 1958.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES RELATIONS AVEC LES ENATS ASSOCIES BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE

Nº 18 /D.D.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer Délégué du Service des Affaires Sociales

4

Monsieur le Colonel Directeur des Travaux du Génie 7, Rue de Cursol

- BORDEAUX -

Mon Colonel,

Etant informé par mon département que des crédits en réserve à la Direction du Génie étaient mis à votre disposition pour les travaux d'entretien et d'amégagement des centres d'accueil de Bias et de Ste-Livrade (exercice 1958), j'ai l'honneur de vous proposer la réalisation d'un terrain de sport au centre de Ste-Livrade. Ce projet qui n'avait pu être mis à exécution l'an dernier, a reçu l'agrément du chef du Bureau des Rapatriés d'Indochine et il y aurait intérêt à faire réaliser les travaux dans les meilleurs délais

Il s'agirait d'un terre-plein de 30 mètres sur 20 permettant de pratiquer le basket-ball et le volley. D'après les estimations faites en 0ctobre dernier, la dépense ne devgait pas excéder 300.000 fts y compris une couche d'émulsion et un tapis de surface.

L'emplacement a déjà été arrêté en accord avec le service départemental de la Jeunesse et des Sports entre le bâtiment H et le lavoir, ce dernier pouvant être utilisé comme salle de gymnastique.

Pouvant être groupé avec la remise en état de l'entrée du Centre d'Accueil et des routes intérieures, travaux prévus sur l'exercice 1958, je pense qu'il sera possible d'intéresser une entreprise se proposant de réaliser l'ensemble dans des délais assez brefs.

Veuillez agréer, Mon Colonel, l'assurance de ma considération distinguée./.



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

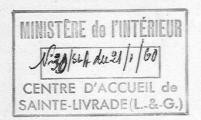
CENTRE D'ORIENTATION

POUR LES FRANÇAIS

RENTRANT DU MAROC ET DE TUNISIE

et d'INDOCHINE

N° 91 -SFRI



Le PREFET, Chef du Service des Français rapatriés d'Indochine

à

Monsieur le Gestionnaire du Centre d'Accueil de

- SAINTE-LIVRADE -

OBJET :

Fonctionnement du Foyer de Sainte-Livrade.

1.21.1.60

Vous trouverez sous ce pli, copie de la lettre que j'adresse ce jour à M. IWANESKO au sujet du recrutement d'un employé pour le Foyer de Sainte-Livrade.

Cet emploi sera rétribué sur les comptes d'emploi de votre Centre, sur la base mensuelle de 100 à 150 nouveaux francs.

P.Jointe = 1

Après vous avoir consulté, M. IWANESKO propose M. NGUYEN VAN SANG pour cet emploi. Ce choix ne soulève pas d'objection de ma part, sous les réserves que j'indique dans la lettre ci-jointe./.

Jacrice a. D.T.

Maurice A. OSTER

et d'INDOCHINE

Nº 92 -SFRI

Le PREFET, Chef du Service des Français rapatriés d'Indochine

à

Monsieur Laurent IWANESKO Chargé de Mission pour le Reclassement des Français Rapatriés Centre d'Accueil de - SAINTE-LIVRADE -

O B J E T : Fonctionnement du Foyer de Sainte-Livrade.

REFERENCES: Votre lettre nº 72/AS du 8 Décembre 1959
Ma lettre nº 2319 du 15 Décembre 1959
Votre lettre nº 85/AS du 21 Décembre 1959

Par lettre du 8 Décembre 1959 précitée vous avez suggéré le recrutement d'un gérant pour le Foyer de Sainte-Livrade en proposant de lui allouer une rétribution mensuelle de 100 à 150 nouveaux francs.

Je vous ai avisé que M. le Préfet, Commissaire à l'Aide et à l'Orientation des Français rapatriés n'avait pas estimé pouvoir retenir cette suggestion. Cependant, à la suite des explications fournies dans votre lettre du 21 Décembre, que je lui ai communiquée, M. SIRVENT a bien voulu reconsidérer sa position.

Vous pourrez donc désigner un gérant pour le Foyer, lorsque ce dernier sera en mesure de fonctionner. Il sera rétribué sur les comptes d'emploi du Centre de Sainte-Livrade.

Le choix éventuel de M. NGUYEN VAN SANG pour tenir cet emploi ne soulève pas d'objection de ma part, si vous estimez, en accord avec M. TURSAN, qu'il possède les qualités d'honnêteté, d'autorité et de "neutralité" désirables. Il convient en outre qu'il soit en mesure de tenir correctement la comptabilité du bar.

Je profite de cette occasion pour vous demander de me renseigner sur vos projets quant à l'organisation et au fonctionnement de ce bar.

Je crois devoir vous aviser dès à présent qu'il est indispensable de ne vendre qu'au comptant et de ne consentir aucun crédit./.

Maurice A. OSTER

13 Août 1963

1/4

Le Gestionnaire de la Cité d'Accueil

à

237/ SLD

Monsieur le PREFET
Chef du Service d'Accueil et de Reclassement
des Français d'Indochine et des Français Musulmans

4 rue Cambacérès

PARIS 8 ème

En vous transmettant une requête rédigée par Monsieur

De la FLORE Louis au nom des familles hébergées à la Cité d'Accueil,

j'ai l'honneur de vous proposer, si satisfaction ne pouvait leur être

accordée, qu'un poste de télévision soit installé par le Service au

Foyer de la Cité d'Accueil.-

M. TURSAN.

Le Gestionnaire de la Cité d'Accueil

à

OBJET: Ouverture de la salle de Télévision à la Cité d'Acqueil.

Monsieur le PREFET

Chef du Service d'Accueil et de Reclassement d

des Français d'Indochine et des Français Musulmans

4 rue Cambacérès

PARIS 8 ème

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le poste de télévision qui nous a été affecté a été installé au Foyer de la Cité d'Accueil, il fonctionnera à partir de ce jour 10 juin 1964.

Monsieur NGUYEN-VAN_SANG Pierre a accepté d'assurer la bonne marche du poste ainsi que la surveillance et la discipline dans la salle de télévision. Je vous demande de bien vouloir accorder à Monsieur NGUYEN VAN SANG pour ce travail, une indemnité mensuelle de 100,00 fr.

Ci-joint copie de l'information diffusée à l'intention des familles hébergées à la Cité d'Accueil.

Monsieur le Directeur du Groupe Scolaire établira son programme et son horaire pour les séances réservées aux élèves du Groupe Scolaire.-

Le Directeur Control Tursan

Le Gestionnaire de la Cité d'Accueil

145/ SLD

OBJET: Affectation d'un poste de télévision à la Cité d'Accueil.

à

Monsieur le PREFET Chef du Service d'Accueil et de Reclassement des Français d'Indochine et des Français Musulmans

4 rue Cambacérès

PARIS 8 ème

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le poste de télévision du Camp de St Maurice l'Ardoise que vous avez bien voulu affecter à la Cité d'Accueil de Ste-Livrade-s-Lot nous a été livré ce jour 29 Mai 1964.

Il a été pris en compte sur notre inventaire sous le n° 69 chapitre " Divers " au livre comptabilité matières de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade-s-Lot.-



LISTE DES JOUEURS INSCRITS A L'ASL FAISANT PARTIE

du C.A.R.I. Rosponsables: GAGNERON Pierre.

```
11-11-52.
MONTECEMY Robert:
                                 SAIGON
                     18.7.52.
Youssour Robert.
                     46.3.82
 GRAS lieve -
                     30.6.62.
                                  Hailhong.
APOSTOLI Robert -
                                  HANDI
                     21.7.81.
CAZE'S Robert -
                                  BOURGOIN (THERE)
                     27-6-51
GENIN Jean -
                     16.6-53.
         Raost -
LAMY
                                  HANDI .
                     26.1.53.
TRIPPENBACH Patrick.
                                  SAIGON
                     30.1.53.
LEGRAND Michel.
                     26-9-53.
HIDOUR CHET.
                                  Hanoi
                     15. 11. Hg.
 CAZES Edmond.
                     17. 5. 53.
 GENIN Ferdinand.
                      9 9
 GENIN Maurice
                                  Hanoi
                     19-3.1923.
 cares laul
                                  kiÊN.AN.
                     11, 10: 1938.
GAGNERON lieve.
                     10-1-1942
                                  HAIPHONG
 GAGNERON Guillauma
                                  HAIPHONG
                      5. 10. 1946.
GAGNERON Emmanuel
 erasheacu Paul
 TRUAT Roland.
 TRUAT Roger.
TRUAT Janiel.
         Ayme -
  BARAT
         gamet.
 FRESCH
 ARGENOUR Jean Louis.
```

Prix moyen Equipement - Chaussures. 40 F la paire
Maillot . 17 F priece
Flotlant . 7, 10 F _
Bas . 7,50 F _

A) Prix de l'assurance individuelle pour les matches et les entrainements pour un joueur dont les parents ne sont pas assures Sociaux - 18 20. Les licences sont offertes B) Vont les parents sont assures Sociaux. 16 50. Gratuitement par la l'airie

hyer

foyer: devis, facture, correspondance

Le Gestionnaire du Centre d'Accueil

à

813/SID.

Monsieur Paul GRIES

LE TEMPLE SUR LOT

(L & G.)

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir passer à mon Bureau le plus tôt possible, pour un entretien concernant un devis pour la réfection d'une salle de fête (peinture et vitrerie en vitrex).

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments

(Let-11-5

distingués ./.

M. TURSAN.

PAUL GRIÈS

Ancien Elève Diplômé de l'Ecole des Arts Décoratifs de Mulhouse

LE TEMPLE-SUR-LOT (Lot-et-Gar.)

R. M. 4611

V. R. 813/SLD

Monsieur le Gestionnaire du Centre d'Acceuil de Ste. Livrade sur Lot.

Objet: Devis concernant la peinture de la Salle des Fêtes.

Réfection du plaf	fond, remplac	ement des plaques en plâtr ces dernières	e 8.000
Démasticege des a res, enduisage et	enciens carre rebouchage	aux, lessivage des peintu- des boiseries ext. et int.	10.500
		erie en verre cathédrale	
	m2 63 a	1.200	76.800
Peinture plafond,	badigeon 2	couches	
	m2 264 a	140	36.960
Murs, badigeon 2	eouches m2 330 a	140	46.200
Peinture des menu	iseries ext.	et int. peinture:=a	
l'huile 3 couches	m2 177 à	340	60.180
			238.640
		somme arrondie à	235.000

PEINTURE - VITRERIE DECORS - ENSEIGNES

PAUL GRIES LE TEMPLE SUR LOT (Lot et Gar.)

V.R. 813/SLD.

Monsieur le Gestionnaire du Centre d'Accueil de Ste-Livrade-s-Lot.

OBJET : Devis concernant la peinture de la Salle des Fêtes.

- Réfection du plafond, resplacement des plaques en plâtre pose de ces dermières	8.000
- Démastiquage des anciens carreaux, lessivage des peintures, enduisage et rebouchage des boiseries ext. et int	10.500
- Fourniture et pose de la vitrerie en verre cathédrale m2 63 à 1.200	76.800
- Peinture plafond, badigeon 2 couches: m2 264 à 140	36.960
- Murs, badigeon 2 couches: m2 330 à 140	46.200
- Peinture des memuiseries ext. et int. peinture à l'huile : m2 177 à 340	60.180
- 3 couches	238.640
Somme Arrondie à :	235.000

Pour copie certifiée comforme : Sainte-Livrade le 29 Octobre 1959 Le Gestionnaire du Centre

M. TURSAN, GARANA

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE D'ORIENTATION POUR LES FRANÇAIS

PARIS le IO Novembre 19 59

RENTRANT DU MAROC ET DE TUNISIE

BORDEREAU D'ENVOI

MINISTÈRE de l'INTÉREIR

pour Monsieur TURSAN

Je 460/314 du 13/11/59 Gestionnaire du Centre d'Accueil de

STE-LIVRADE

Nº 4065 /SFRI CENTRE D'ACCUEIL de SAINTE-LIVRADE(L.-&-G.)

DÉSIGNATION DES PIÈCES	NOMBRE	OBSERVATIONS
Copie de la lettre nº 2064/SFRI du 10 Novembre 1959, adressée à M. IWANESKO, chargé de mission pour le reclassement des rapatriés d'Indochine, relative à l'aménagement d'une salle, actuellement inutilisée, en foyer pour les rapatriés du Centre d'Accueil de Ste-Livrade	I	copie conforme, transmise à titre d'information.
Va, de 13.11.59		James 2. D.F.
de 13.11.59		Maurice A. OSTER.
-ly		

- N O T B -

Nº 2064 /SPRI

pour Monsieur IWANESKO Chargé de Mission pour le reclassement des rapatriés d'Indochine.

OBJET: Poyers des Centres d'accueil.

GRIES, le Temple-sur-Lot (Lot-et-Garonne), se montant à 235.000 Frs et se rapportant aux frais d'aménagement d'une salle, actuellement inutilisée, en foyer pour les rapatriés du Centre d'accueil de Ste-Livrade.

J'ai l'honneur de vous aviser, comme suite à ma note n° 2015 du 30 Octobre dernier, que je donne mon accord pour l'exécution des travaux proposés.

Maurice A. OSTER.

Le Gestionnaire du Centre d'Acqueil

A

876/SLD.

Monsieur Paul GRIES Entrepreneur de Peinture

LE TEMPLE SUR LOT

(Lot et Geronne)

OBJET: Réfection d'une salle pour installation d'un foyer au Centre d'Acqueil de Sainte-Livrade.

Monsieur,

Suite à votre devis du 27.10.59 référence V.R.813/SLD concernant la remise en état du plafond avec remplacement de plaques en plâtre - Vitrerie - Peinture de la salle, fenêtres et portes.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que votre devis a été accepté par mon administration.

A cet effet, je vous serais reconnaissant de bien vouloir commencer ces travaux le plus tôt possible.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées .-

M. TURSAN.

REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Centre d'Orientation pour les Français rentrant du Maroc de Tunisie & d'Indochine

Nº 2173/SFRI

Paris, le 24 Novembre 1959

Palais de Chaillot (16è)

LE PREFET
Chef du Service des Français rapatriés
d'Indochine

à

Monsieur Laurent IWANESKO Chargé de Mission pour le Reclassement des Français Rapatriés d'Indochine Centre d'Accueil de

SAINTE_LIVRADE

OBJET : Travaux d'aménagement du Foyer de Sainte-Livrade.

REFER: Votre lettre nº 64-A.S. du 19 Novembre 1959.

Par lettre citée en référence, vous me signalez que l'exécution des travaux d'aménagement du Foyer de Ste-Livrade a révélé l'absence de plaques et conduits de fumée au-dessus du plafond de la salle, vraisemblablement enlevés lors de précédents travaux en 1956.

Leur remplacement n'a pas été prévu au devis présenté par l'entreprise GRIES et vous sollicitez l'autorisation d'engager une dépense supplémentaire de 25.000 francs représentant le prix d'achat des 2 buses et des 2 plaques d'éternit nécessaires.

Je vous autorise à engager les crédits nécessaires qui porteront le montant du devis global à 260.000 francs .-

signé: Maurice A. OSTER.

Copie conforme à l'original

- He Réal

- pour vos anchires.

Justine

RADIO - AZUR

25, Rue Sainte-Catherine, VILLENEUVE-SUR-LOT

PATHĒ - MARCONI

FRIGEAVIA

Le 24.11. 1959. ÉLECTRICITÉ TÉLÉVISION DISQUES TÉLÉPHONE 4.54 C. C. P. 2267.11 Bordeaux

Devis:

CENTRE d'Accueil Ste Livrade 161. Fustallator de deux Leleviseurs

"La Pois de soy Waite" type 54 cms Longue distance 1548 -" I'm au Centre d'accused de J- Linade /101

» l'autre au Centre d'accuer de Bias. Mey

2 feléviseus 1548. a 208.000

2 auteny 12 éléments OPTEX 30.000 f avec Cable de descente et juse de

2 Régulateur automatique de tension SABIRMATIC

19.000 +

A16.000 \$

60.000 f

38.000 f

514.000 t

billeneuve / Lot le My. 11. 1959.

Bailh

TOUT POUR LA CUISINE MODER E TUBE ET BOIS

MOBILIER SCOLAIRE

MENUISERIE ÉBÉNISTERIE

C. C. P. Bordeaux 1372.63

Domiciliation: BANQUE POPULAIRE — VILLENEUVE-SUR-LOT —

 \equiv

- TÉLÉPHONE : 49 -

R. M. Villeneuve-sur-Lot 2776

PLACE DU FOIRAIL MONFLANQUIN (Lot-et-Garonne)

P. PENIN & FILS

Le

19

MINISTERE DE L'INTERIEUR.

Service des Français Rapatriés d'Indochine Centre d'acceuil de Ste. Livrade.

Devis.

Tables ping-pong, plateau multipli bordés, réglementaires en 2 parties, montées sur charnières à	7.800	31.200
Tables dito, plateau Novopan, I seul pan- neau bordé à	6.500	26,000
Trétaux pour ces tables à	I.500	I2.000

Monflanquin le 7 Décembre 1959.

PAUL GRIÈS

Ancien Elève Diplômé de l'Ecole des Arts Décoratifs de Mulhouse

LE TEMPLE-SUR-LOT (Lot-et-Gar.)

R. M. 4611

e.e.p. 3021-60 Bordeaux

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Centre d'Acqueil de Ste. Livrade

O b j e t : Prix des travaux de peinture exécutés à la salle des Fêtes du Centre d'Acqueil de Ste. Livrede sur Lot.

Réfection du plafond, remplacement des panneaux placoplâtre, pose	8.000
Démasticage des anciens aerreaux, lessivage des peintures, enduisage et rebouchage des boiseries travaux d'apprêts	10.500
Fourniture et pose de la vitrerie en verre eathédrale m2 63 à 1.200	76.800
Peinture du plafond, badigeon 2 couches m2 264 à 140	36.960
Murs, badigeon 2 couches m2 330 à 140	46.200
Peinture menuiserie ext. et int. peinture à l'huile 3 couches m2 177 à 340	60.180
	238.640
somme arrondie	235.000

Certifié sincère et véritable la présente facture arrêtée à la somme de deux cent trente einq mille francs.

Parfir

e Temple-sur-Lot, le Lo Captionnaire da Castro mounciané certifie que le service fideant l'objet de la prisente facture a bien été effectués Sta-Livredo lo 12 Dicembre 1959 CENTRE Centre d'acquell de Ste. Myrade pointing executes o le selle des Pêres de Bie. Myrede enr Let. Refearior do platone, remplacement des paneeux pleacyletre, pose 0.00 Desailonge des empleme gerreguz, lessivace des pelsonice as beginned of rebouches des bolseries afêrqqa'b xwaveut 10.500 errev as electival ab sect to erretarno? mof.L & 63 Sm 008.87 because is parted, bediever 2 courses a88.88 Maris, badigeon 2 notohen 001.00 letarure menuleerie ext. et int. estonce I ollun'l i 60.180 010.055 000.815 equipel sincere of redicable to present bilitral especia ella pula especia reco inche che especia el delibrate Comonde fance Gerlealement le 25.11-59



OÉLESTINIMENAS PA

ENTREPRISE GÉNÉRALE DU BATIMENT ET DE TRAVAUX PUBLICS

R. C. VILLENEUVE-SUR-LOT 55 A 5 DOMIC. BANQUE : C. N. E. P. SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT (LOT-ET-GARONNE)

le 12 Décembre 1959

Domiciliation:
BANQUE POPULAIRE DU QUERCY
Nº 15.375
A VILLENEUVE-S-LOT (L & G)

Ministère de l'Intérieur Centre d'Acqueil de Sainte-Livrade-s-Lot

FACTURE:

Travaux à la Salle du Foyer

ACCOUNT AT

et felfe'i tamelal etirme el esp attirus

Manager Medices a bies 614 effected.

Dépose de deux plaques (Eternit) sur toiture

Remplacées par deux plaques cheminée avec tuyauteries et chapeaux

22.000.- B

Certifié sincère et véritable la présente facture arrêtée à la somme de :

VINOT DEUX MILLE FRANCS (22.000 P).

a Ellere for

tre son form accord BATIMENT ST. DE TRAVAUX PUBLICS SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT Le Gestionnaire du Centre soussigné certifie que le service faisant l'objet de la présente facture a bien été effectué. Ste-Livrade le 12 Décembre 1959 watched I do oritabili tal-s-cherril-otatis et lingosi'à orim0. THE PARTY OF THE P eration was (thanks) helpfalls who so the la reports to extraterat orac distance conductive any belongers. Cortifié eligire et viritable la présent faction enficé à le same du p THAT BOOK SUBSET THESE (12.000 P).

TOUT POUR LA CUISINE MODER TUBE ET BOIS



- TÉLÉPHONE : 49 -

R. M. Villeneuve-sur-Lot 2776

=

MOBILIER SCOLAIRE

P. PENIN & FILS

PLACE DU FOIRAIL

MONFLANQUIN (Lot-et-Garonne)

MENUISERIE ÉBENISTERIE

C. C. P. Bordeaux 1372-63

Domiciliation: BANQUE POPULAIRE

— VILLENEUVE-SUR-LOT —

=

19

M Jervice des Français Repatriés d'Indochine. Ste. LIVRADS.

Doit

1	LE MONTANT CI-APRÈS :		
-			
	Pourmiture de matériel.		
	2 Tables ping-pong, plateau multipli bordé	Table 10 Car	
	en 2 perties férrées sur charnières à		
	D18.20 24	78,00	156,00
	4 Tretaguz pour ces tables d	15,00	60,00
	Cotalessessesses	*****	226,00
	Certifie conforme la présente facture s'élevant à la somme de 216,00 N.S. (leux cent ceize nouveaux francs.)		
	Payable à mon C. Bancaire Nº 12987 Banque Populaire, Villeneuve S/Lot.		
	Monflenquin le 6 Avril 1960.		
	Jones .		

MENUISERIE ÉBÉNISTERIE

C. C. P. Sordeoux 1372.63

Postelielos : PANGUE POPULARE

=

Day at 1

19

60,31 (24,21

MOBILIER SCOLAIRE

P. PENIN & FILS

PLACE DU FOIRAIL

MONFLANGUIN (Lot-et-Garanne)

Le Gestionnaire du Centre sousaigné certifie que le service faisant l'objet de la présente facture a bien été effectué.

Sto-Livrade le 9 Avril 1960

TELEPHONE : 49

Doit

THE SAINTE-1/19 3 - Lucy

Service certifié fait Natériel réceptionné et pris en charge à l'inventaire journel sous le n° 154.

Sto-Myrado le 9 Avril 1960

Med

J.REAL. DENNIS ER DE CHESTALE !

and the second section of the section o

and office the all possible and all the

religion and the Europe Co

About Abere a 42 actions Care

Short-Velle

Pierre Escalas
24, Baw Bonas Valisy
Villeneur 1-lot

3I Mai 1960

MINISTERE de L'INTERIEUR
Service des Français
Rapatriés d'Indochine
Centre d'Acceuil
de SAINTE LIVEADE
--- SAINTE LIVEADE

Doit :

27 Avril 1960 4 raquettes ping-pong à 6,25 25,00
2 paires poteaux ping-pong à 7,65 15,30
2 filets ping-pong à 5,50 II,00
12 balles Reina à 0,65 7,80
59,10 NF

Certifiée sincére et conforme la présente facture arrêtée à la somme de CINQUANTE NEUF NOUVEAUX FRANCS DIX CENTIMES .

En votre aimable réglement .

an comptant le 2, 6-60).

Le Gestionnaire du Centre soussigné certifie que le service faisant l'objet de la présente facture a bien été effectué.

Ste Livrade le 2 Juin

M. TURSAN

3I Mai 1960

HINISTERN de L'INTERNIEUR Service des Prenceis Papatriés d'Indochine Centre d'Accentil de Sainte ilviade exects for all alternations of

the complite

A requestes ping-pong à 6,25 27 AVELL 1960 00.68 S paires potesux ping-pong à 7,65 2 filets ping-pong à 5,50 IS balles Reina à 0,65 05,31 OO,II 7,80

TW OI. 00

Certifiée sincére et conforme la présente facture arrêtée A 1s somme de CIMONARTE MEUE MOUVEAUX PRAMOS DIX CENTINES

En votre simable réglement .

COMMISSARIAT AUX RAPATRIES D'INDOCHINE SERVIGE DES AFFAIRES SOCIALES DU LOT ET GARONNE

Nº 8 A.S. I/C 6bis

Sainte-Livrade le 23 Septembre 1959

Le Délégué aux Affaires Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Préfet Maurice A. OSTER Chef du Service des Rapatriés d'Indochine Palais de Chaillot

-PARIS-

OBJET: Installation de Foyers de Jeunes dans les Centres d'Acqueil. Référence: Instructions verbales données par Monsieur l'Ainspecteur Général ROCHEFORT.

> Comme suite aus instrucțions données par Monsieur l'Inspecteur Général d'Administration ROCHEFORF, j'ai l'honneur de vous adresser cijoint, à titre de compte-rendu, la lettre que j'ai adressé ce jour à Monsieur le Chef du Bataillon du Génie à Bordeaux concernant les travaux envisagés.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments

respectueux et dévoués.

Laurentt IWANESKO

Le Temple-sur-Lot, le 27.10.1959

PAUL GRIES

LE TEMPLE SUR LOT (Lot et Gar.)

V.R. 813/SLD.

S/D

Monsieur le Gestionnaire du Centre d'Accueil de Ste-Livrade-s-Lot.

OBJET : Devis concernant la peinture de la Salle des Fêtes.

- Réfection du plafond, remplacement des plaques en plâtre pose de ces dernières	8.000
- Démastiquage des anciens carreaux, lessivage des peintures, enduisage et rebouchage des boiseries ext. et int	10.500
- Fourniture et pose de la vitrerie en verre cathédrale m2 63 à 1.200	76.800 <
- Peinture plafond, badigeon 2 couches: m2 264 à 140	36.960
- Murs, badigeon 2 couches: m2 330 à 140	46.200
- Peinture des memmiseries ext. et int. peinture à l'huile : m2 177 à 340	60.180
- 3 couches	238.640,-
Somme Arrondie à :	235.000

Pour copie certifiée conforme : Sainte-Livrade le 29 Octobre 1959 Le Gestionnaire du Centre

M. TURSAN.

BUREAU DES AFFAIRES SOCIALES DU LOT ET GARONNE

36 A.S. S/IO

Le Chargé de Mission pour le Reclassement des Rapatriés d'Indochine

A

Monsieur le Préfet OSTER Chef du Service des Français Rapatriés d * Indochine Palais de Chaillot

-PARIS-

OBJET: Foyers des Centres d'Accueil.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le devis des réparations et travaux à effectuer à Sainte-Livrade pour l'installation d'un foyer.

Je vous en souhaite bonne réception et je vous pris d'agréen Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments respectueux.

Laurent IWANESKO.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

CENTRE D'ORIENTATION
POUR LES FRANÇAIS
RENTRANT DU MAROC, DE TUNISIE
ET D'INDOCHINE

LE PRÉFET
CHEF DU SERVICE
DES RAPATRIÉS D'INDOCHINE

Nº 2015 /SFRI

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PARIS, LE 30 Octobre 1959 PALAIS DE CHAILLOT. PARIS (16^E)

- N O T E -

pour Monsieur IWANESKO Chargé de Mission pour le reclassement des rapatriés d'Indochine

OBJET: Foyers des Centres d'Accueil.

J'ai bien reçu votre devis établi par la Société Paul GRIES - Le Temple sur Lot (Lot-et-Garonne) relatif à l'aménagement d'un foyer au Centre d'accueil de Ste-Livrade.

Ce projet est actuellement à l'étude auprès des services financiers.

Je vous tiendrai informé, par un prochain courrier, des décisions prises à ce sujet.

Jacries a. B.F.

Maurice A. OSTER.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE D'ORIENTATION
POUR LES FRANÇAIS
RENTRANT DU MAROC, DE TUNISIE
ET D'INDOCHINE

PARIS, LE IO Novembre 1959 PALAIS DE CHAILLOT. PARIS (16°)

LE PRÉFET CHEF DU SERVICE DES RAPATRIÉS D'INDOCHINE

- N O T E -

No 2064 /SFRI

pour Monsieur IWANESKO Chargé de Mission pour le reclassement des rapatriés d'Indochine.

Sho

OBJET: Foyers des Centres d'accueil.

Vous m'avez transmis un devis de l'Entreprise Paul GRIES, le Temple-sur-Lot (Lot-et-Garonne), se montant à 235.000 Frs et se rapportant aux frais d'aménagement d'une salle, actuellement inutilisée, en foyer pour les rapatriés du Centre d'accueil de Ste-Livrade.

J'ai l'honneur de vous aviser, comme suite à ma note n° 2015 du 30 Octobre dernier, que je donne mon accord pour l'exécution des travaux proposés.

Jamies a, DI

Maurice A. OSTER.

SERVICE DE RECLASSEMENT DE LOT & GARONNE

le Chargé de Mission pour le Reclassement des R.I.

à

64 A.S. S/10.

Monsieur le Préfet OSTER Chef du Service des Français rapatriés d'Indochine Palais de Chaillot - Aile Passy

PARIS 16 ème

O B J E T : Travaux d'aménagement du Poyer de Sainte-Livrade.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que l'entreprise GRIES a commencé les travaux de vitrerie.

D'autre part en démontant les plaques d'isorel qui pomposent le plafond, nous nous sommes aperçus que les buses en éternit qui servaient de conduits de fumée avaient été enlevées probablement lors des travaux de 1956.

Il s'avère donc nécessaire pour le chauffage de la Salle de prévoir l'achat de deux buses et des deux plaques d'éternit de toiture.

Cette dépense imprévisible se chiffre à F.25.000 et je sollicite de votre bienveillance l'autorisation de l'engager.

Je ne manquerai pas de vous rendre compte de l'avancement des travaux.

Lourent IWANESKO.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

CENTRE D'ORIENTATION

POUR LES FRANÇAIS

RENTRANT DU MAROC ET DE TUNISIE

et d'INDOCHINE

No <u>2173</u> -SFRI

Le PREFET, Chef du Service des Français rapatriés d'Indochine

à

Monsieur Laurent IWANESKO Chargé de Mission pour le Reclassement des Français Rapatriés d'Indochine Centre d'Accueil de

- SAINTE-LIVRADE -

OBJET: Travaux d'aménagement du Foyer de Sainte-Livrade.

REFERENCE: Votre lettre nº 64-A.S. du 19 Novembre 1959.

Par lettre citée en référence, vous me signalez que l'exécution des travaux d'aménagement du Foyer de Ste-Livrade a révélé l'absence de plaques et conduits de fumée au-dessus du plafond de la salle, vraisemblablement enlevés lors de précédents travaux en 1956.

Leur remplacement n'a pas été prévu au devis présenté par l'entreprise GRIES et vous sollicitez l'autorisation d'engager une dépense supplémentaire de 25.000 francs représentant le prix d'achat des 2 buses et des 2 plaques d'éternit nécessaires.

Je vous autorise à engager les crédits nécesdaires qui porteront le montant du devis global à 260.000 francs./.

Janie a. Da

Maurice A. OSTER

RADIO - AZUR

25, Rue Sainte-Catherine, VILLENEUVE-SUR-LOT

F. BARTHE

CONCESSIONNAIRE
PATHE - MARCONI

& FRIGEAVIA

Le 24.11.1959

ELECTRICITE
TELEVISION
DISQUES

Tel. 4.54 C.C.P. 2267.11 Bordeaux

DEVIS

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE-LIVRADE/LOT

- Installation de deux Téléviseurs "La Voix de son Maître" type 54 cms Longue l'un au Centre d'Accueil de Ste-Livrade/L	e Distance 1548		
l'autre au Centre d'Accueil de BIAS	l*un	1	
2 Téléviseurs 1948 à 20.000	208.000 Fr	416.000	Fr
2 Antennes 12 éléments OPTEX avec câble de descente et prise de couran	t 30.000 Fr	60,000	Fr
2 Régulateur automatique de tension SABIRMA	TIC 19.000 Fr	38,000	Fr
		514.000	fr
			==

Villeneuve/Lot le 24.11.1959

signé: BARTHE.

Borderean d'envoi à n' le l'efet oster

	1	1
- Deiro four l'intellation de deux		
forts de télevision l'un à bien l'entre à ste Livrade	2	
- Devis four l'intollation de	A Company of the Comp	En sollicitant de votre
4 tables de puij- pouz-soit 2 à bian et 2 à tre birrade	2	Dienveillance le choix entre les deux formals
	1	L. Inane ko

Service de Reclassement de LOT & GARONNE

le Chargé de Mission pour le Reclassement des R.I.

à

72.AS S/10.

Monsieur le Préfet OSTER Chef du Service des Français rapatriés d'Indochine Palais de Chaillot - Aile Passy

PARIS 16 ème

OBJET: Fonctionnement du Foyer de Ste-Livrade.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les travaux de peinture du Foyer de Ste-Livrade sont terminés.

Comme je l'avais soumis à votre agrément lors de mon voyage à Paris le Foyer sera divisé en trois :

1º/- un coin culturel comprenant bibliothèque et récepteur de télévision. A ce propos je me suis entretemu avec Mademoiselle ARTHAUD bibliothécaire de l'Education Nationale et assurant la gestion de la Bibliothèque Centrale de Prêts de Villeneuve-s-Lot. Un premier lot de 120 ouvrages comprenant 1/3 de livres pour enfants nous sera prêté à la fin de la Semaine.

Ces livres, prêtés gratuitement, seront renouvelés tous les 3 mois. Monsieur DE LA FLORE a bien voulu se charger d'être notre dépositaire.

2º/- un coin délassement comprenant un bar avec bière et boissons gazeuses.

30/- Un coin sports où se trouveraient 2 tables de ping-pong.

Les devis concernant le poste de télévision et les tables de ping-pong sont en préparation et je vous les transmettrai dès réception. Par ailleurs pour ce qui est du fonctionnement du Foyer, plusieurs problèmes se posent. Voici leur solution que je soumets à votre approbation.

Je pense ouvrir le Foyer tous les jours de 18 H à 22 Heures. Il serait ouvert les dimanches toute la journée et le jeudi après-midi à l'intention des enfants d'âge scolaire, qui en dehors de ce jour seraient exclus. Il va sans dire que je mettrai le récepteur de télévision à la disposition du personnel enseignant pour les émissions scolaires.

Il serait souhaitable, à mon avis, d'avoir dans le Foyer un gestionnaire qui s'occuperait de la vente des boissons, du nettoyage et qui s'opposerait aux déprédations pouvant être commises. Cette personne pourrait être choisie parmi celles qui ne peuvent travailler. Je pense qu'une rétrébution de F. 10 à 15.000 pourrait lui être versée.

Après avoir consulté M. TURSAN, nous avons pensé proposer pour cet emploi M. NGUYEN VAN SANG, père de 12 enfants et veuf. Ce Rapatrié par son autorité et sa neutralité dans les conflits passés semble devoir réunir les conditions nécessaires.

J'attends votre décision sur le principe du paiement pour consulter M. SANG ou tout autre personne que vous souhaiteriez voir prendre cet emploi.

*

D'autre part je tiens à porter à votre connaissance que sur l'initiative de M. DE LA FLORE une souscription au bénéfice des sinistrés du Var a été ouverte auprès des Rapatriés de Sainte-Livrade. 46.300 h ont été versés à S.O.S. FREJUS. Cet élan louable de solidarité est très touchant, surtout lorsqu'on connaît les difficultés matérielles quéprouvent les personnes hébergées dans les Centres. Parallèlement le même geste a été fait à BLAS.—

Laurent IWANESKO.

Service de Reclassement de Lot & Garonne 79 AS. S/10 Monsieur le Préfet OSTER Chef du Service des Français rapatriés d'Indochine Palais de Chaillot - Aile Passy

PARIS 16 ème

FACTURES RELATIVES A L'AMENAGEMENT DU FOYER DU CENTRE DE STE-LIVRADE.

- 1°)- Travaux de peinture Entreprise Paul GRIES
- 2°)- Dépose de deux plaques de toiture remplacées par deux plaques cheminée avec tuyauteries et chapeaux Entreprise Célestin MENASPA

Pour règlement

- Autorisation du 10.12.59
- 4 par lettre nº 2064.
- 4 Autorisation du 24.11.59 par lettre n° 2173.

Leurent IWANESKO.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

CENTRE D'ORIENTATION
POUR LES FRANÇAIS
RENTRANT DU MAROC, DE TUNISIE
ET D'INDOCHINE

LE PRÉFET
CHEF DU SERVICE
DES RAPATRIÉS D'INDOCHINE

No 23/9 /SFRI

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PARIS, LE I5 Décembre 1959 PALAIS DE CHAILLOT. PARIS (16^E)

- N O T E -

pour Monsieur Laurent IWANESKO Chargé de Mission pour le reclassement des rapatriés d'Indochine



OBJET: Fonctionnement d'un foyer au Centre de Ste-Livrade.

Par lettre nº 72.AS S/IO du 8 Décembre I959, vous m'avez exposé le projet d'aménagement d'un foyer au Centre d'Accueil de Ste-Livrade. Ce dernier comprendrait :

I°/ un secteur "culturel" comprenant bibliothèque et récepteur de télévision. Melle ARTHAUD, bibliothécaire de l'Education Nationale et gérante de la Bibliothèque Centrale de Prêts de Villeneuve-sur-Lot, a mis à la disposition des rapatriés un premier lot de I20 ouvrages, dont 40 livres pour enfants.

Ces livres prêtés gratuitement seront renouvelés tous les 3 mois.

- 2º/ un secteur "délassement" comprenant un bar avec bière et boissons gazeuses non alcoolisées.
- 3º/ un secteur "sports" où se trouveraient 2 tables de ping-pong.

L'aménagement des secteurs n^{oS} I et 3 ne soulève aucune difficulté.

Il n'en est pas de même, en revanche, en ce qui concerne le secteur n° 2.

La vente de bière et de boissons fermentées requiert une licence n° 2 que l'Administration des Contributions Indirectes ne délivre que sous certaines conditions.

J'estime, d'autre part, que la vente de boissons alcoolisées serait de nature pour donner lieu à des incidents.

La vente de boissons gazeuses non alcoolisées ne nécessite qu'une licence n° I, accordée, sans formalité particulière, par l'Administration locale des Contributions Indirectes.

Il conviendrait, à mon sens, de s'en tenir à cette seconde formule.

Je donne, dans ces conditions, mon accord à la réalisation de votre projet en vous laissant le soin de solliciter la délivrance d'une licence n° I, qui serait délivrée impersonnellement au gérant du foyer.

Monsieur le PREFET SIRVENT, Commissaire à l'Aide et à l'Orientation des Français rapatriés, à qui j'ai exposé votre suggestion relative au recrutement d'un agent, pour lequel vous proposez une indemnité de IO à I5.000 Frs, n'a pu toutefois retenir cette dernière.

En ce qui concerne l'achat d'un poste de télévision, il convient d'attendre l'accord du Contrôleur Financier du Ministère de l'Intérieur, déjà saisi de cette affaire pour le Centre du VIGEANT.

Jacrice a. Dt

Maurice A. OSTER.

Le Chargé de Mission pour le Reclassement des R.I.

Service de Reclassement de Lot & Geronne 86 A.S. S/10

à

Monsieur le Préfet OSTER Chef du Service des Français rapatriés d'Indochine Palais de Chaillot - Aile Passy

PARIS 16 ème

O B J E T : Récepteur de Télévision.

Comme suite à la communication téléphonique de M. HUMBERT j'ai l'honneur de vous rendre compte que j'ai pris contact avec l'agent GRAMMONT local.

Sainte-Livrade étant situé dans la vallée, M. LAMBERG nous conseille l'achat d'un appareil très longue distance d'une sensibilité de 5 microvolts équipé d'une antenne de 8 à 12 m.

L'appareil correspondant à ces caractéristiques est en petit écran, le Watteau et le Tintoret en grand écran. Je pense d'ailleurs que ce dernier correspond plutôt à nos besoins.

Leurent IWANESKO.

Le Chargé de Mission pour le Reclassement des R.I.

à

Service de Reclassement de Lot & Garonne

84-A.S. S/0

Monsieur le Préfet OSTER Chef du Service des Français rapatriés d'Indochine Palais de Chaillet - Aile Passy

PARIS 16 ème

OBJET: Délivrance d'une licence pour le Poyer de Ste-Livrade.

Par note n° 2319 du 15 décembre vous me précisiez vos instructions concernant le fonctionnement du bar du Foyer de Ste-Livrade.

A cet effet je me suis rendu chez le Contrôleur des Contributions indirectes de Villeneuve-s-Lot. Ce fonctionnaire m'a dit que la délivrance d'une licence n° 1 n'entrainerait aucune formalité mais que nous restions soumis au paiement de l'impôt sur le revenu.

J'ai fait valoir que notre Foyer n'aurait pas un caractère commercial mais plutôt philantropique et que nous ne réaliserions aucun bénéfice. Monsieur le Contrôleur a étudié notre cas et cherché une disposition légale nous exonérant.

Or nous ne sommes ni cantine d'entreprise ni coopérative d'achat et nous ne pouvons prétendre à aucune mesure de faveur. Cependant il m'a suggéré en raison du caractère de l'oeuvre de solliciter du Ministère des Finances une note enjoignant les Contributions Indirectes de bien vouloir ne pas considérer le Foyer comme établissement commercial. Je pense que cette dérogation peut nous être facilement accordée et qu'elle nous supprimerait le paiement de l'impôt sur le revenu.

Il reste bien entendu que les droits de licence seraient tout de même dûs intégralement. Je sollicite donc de votre bienveillance, dans la mesure où vous le jugerez utile, la démarche suggérée par le Contrôleur des Contributions Indirectes.—

Le Chargé de Mission pour le Reclassement des R.I.

A

Service de Reclassement de Lot & Garonne 85 AS S/ 0

Monsieur le Préfet OSTER Chef du Service des Français rapatriés d'Indochine Palais de Chaillot - Aile Passy

PARIS 16 ème

OBJET: Fonctionnement du Foyer de Ste-Livrade.

Par note n° 2319 du 15 décembre vous m'informez que ma suggestion concernant le recrutement par le Service d'un gérant du Foyer n'a pas pu être retenue par M. le Préfet SIRVENT.

Je me permets respectueusement d'attirer à nouveau votre attentièn sur ce point qui est à mon sens la pierre de base du Foyer. Il est en effet nécessaire qu'une personne assure la gestion, l'entretien et le nettoiement de cette salle. Cette pièce contiendra des livres, du mobilier, des boissons et un appareil de télévision que l'on ne saurait confier sans contrôle à la masse des personnes hébergées.

Par ailleurs cette salle peut permettre la réunion de personnes diverses et il serait souhaitable que nous puissions éventuellement en être informé.

Je vous prie d'excuser mon insistance à ce sujet mais je pense n'avoir pas été suffisamment explicite lors de ma première demande.

Il semble exclu d'autre part qu'une personne veuille accepter cette charge sans percevoir en contrepartie une indemnité.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

LE PRÉFET

CHEF DU SERVICE

DES FRANÇAIS RAPATRIÉS D'INDOCHINE

PARIS, LE 23 Décembre 1959 PALAIS DE CHAILLOT, PARIS (16 èME) Tél.: KLÉ 45-36

- N O T E -

No 2403 /SFRI

A CONTRACTOR OF THE CONTRACTOR

pour Monsieur Laurent IWANESKO Chargé de Mission pour le reclassement des rapatriés d'Indochine

OBJET: Fonctionnement du foyer de Ste-Livrade.

J'ai pris connaissance de vos lettres nº84 et 85 du 21 Décembre 1959 relatives au fonctionnement du foyer de Ste-Livrade.

Je soumets, à nouveau, à M. le Préfet, Commissaire à l'Aide et à l'Orientation des Français rapatriés, votre proposition tendant au recrutement d'un gérant pour le foyer.

J'étudie, par ailleurs, votre suggestion concernant une démarche à effectuer auprès du Ministre des Finances - Direction des Contributions Indirectes - au sujet de la délivrance d'une licence.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé de la suite réservée à vos propositions.

Jaurie a. Bt

Maurice A. OSTER.

NR MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

CENTRE D'ORIENTATION POUR LES FRANÇAIS RENTRANT DU MAROC ET DE TUNISIE

et d'INDOCHINE

Nº 2425 /SFRI

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PARIS, le 30 Décembre 1959

BORDEREAU D'ENVOIà:

Monsieur Laurent IWANESKO, Chargé de Mission pour le Reclassement des Rapatriés d'Indochine Centre d'Accueil de SAINTE-LIVRADE

DÉSIGNATION DES PIÈCES	NOMBRE	OBSERVATIONS
Copie de la lettre que j'adresse ce jour, à M. le Ministre des Finances et des Affaires Economiques (Contributions Indirectes) au sujet de l'exonération de l'impôt sur le revenu, en faveur d'un foyer, au Centre d'Accueil de Sainte-Livrade	I	Suite à ma note N° 2403/SFRI du 23 Décembre I959. Je ne manquerai pas de vous tenir informé de la suite réservée à ma démarche par M. le Ministre des Finances.
		Le PREFET, Chef du Service des Français Rapatriés d'Indochine
		Maurice A. OSTER

No 2424 /SFRI

Le PREFET, Chef du Service des Français Rapatriés d'Indochine

A

Monsieur le MINISTRE des Finances et des Affaires Economiques Direction Générale des Impôts (Contributions Indirectes) 93, Rue de Rivoli PARIS(Ier)

OBJET: Exonération de l'impôt sur le revenu en faveur d'un Foyer.

"Foyer" destiné aux Français Rapatriés d'Indochine, en presque totalité Eurasiens ou Vietnamiens naturalisés, est en cours d'aménagement au Centre d'Accueil de Sainte-Livrade (Lot-et-Garonne), où sont hébergés plus d'un millier de ces rapatriés.

Parmi les manifestations d'ordre éducatif et récréatif qui y sont prévues, figure un secteur de délassement comprenant une buvette où ne seront vendues, sans bénéfice, que des boissons non alcoolisées. Le représentant de mon Service à Sainte-Livrade a pris l'attache de M. le Contrôleur des Contributions Indirectes à Villeneuve-sur-Lot pour la délivrance d'une licence N° I. Il lui a été indiqué que cette délivrance n'entraînerait aucune formalité, sauf le paiement de l'impôt sur le myenu.

Le Foyer du Centre d'Accueil de Sainte-Livrade n'ayant aucun caractère commercial et ne réalisant aucun bénéfice sur les boissons qui seront débitées à la buvette, je vous serais très obligé de bien vouloir envisager la possibilité d'autoriser M. le Contrôleur des Contributions Indirectes de Villeneuve-sur-Lot à ne pas considérer ledit foyer comme un établissement commercial et à exonérer l'Administration du Centre de Ste-Livrade de l'impôt sur le revenu.

Il reste entendu que les droits de licence seront acquittés intégralement.

Je vous serais très obligé de bien vouloir me tenir informé de la suite que vous voudrez bien réserver à la présente demande.

> Le PREFET Chef du Service

Maurice A. OSTER

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

CENTRE D'ORIENTATION

POUR LES FRANÇAIS

RENTRANT DU MAROC ET DE TUNISIE et d'INDOCHINE

-:-

PARIS, le 19 Janvier 1960

X/4 x Bootle yordx Growlox 35x-8 yr

Palais de Chaillot (16è)

Nº 92 -SFRI

Le PREFET, Chef du Service des Français rapatriés d'Indochine

à

Monsieur Laurent IWANESKO
Chargé de Mission pour le Reclassement
des Français Rapatriés
Centre d'Accueil de - SAINTE-LIVRADE -

62/1950

OBJET: Fonctionnement du Foyer de Sainte-Livrade.

REFERENCES: Votre lettre nº 72/AS du 8 Décembre 1959 Ma lettre nº 2319 du 15 Décembre 1959 Votre lettre nº 85/AS du 21 Décembre 1959

Par lettre du 8 Décembre 1959 précitée vous avez suggéré le recrutement d'un gérant pour le Foyer de Sainte-Livrade en proposant de lui allouer une rétribution mensuelle de 100 à 150 nouveaux francs.

Je vous ai avisé que M. le Préfet, Commissaire à l'Aide et à l'Orientation des Français rapatriés n'avait pas estimé pouvoir retenir cette suggestion. Cependant, à la suite des explications fournies dans votre lettre du 21 Décembre, que je lui ai communiquée, M. SIRVENT a bien voulu reconsidérer sa position.

Vous pourrez donc désigner un gérant pour le Foyer, lorsque ce dernier sera en mesure de fonctionner. Il sera rétribué sur les comptes d'emploi du Centre de Sainte-Livrade.

Le choix éventuel de M. NGUYEN VAN SANG pour tenir cet emploi ne soulève pas d'objection de ma part, si vous estimez, en accord avec M. TURSAN, qu'il possède les qualités d'honnêteté, d'autorité et de "neutralité" désira-bles. Il convient en outre qu'il soit en mesure de tenir correctement la comptabilité du bar.

Je profite de cette occasion pour vous demander de me renseigner sur vos projets quant à l'organisation et au fonctionnement de ce bar.

Je crois devoir vous aviser dès à présent de la comptant et de ne consentir aucun crédit. Je crois devoir vous aviser dès à présent qu'il

Jamies a. DIs

Maurice A. OSTER

Le Chargé de Massion pour l'Orientation des Rapatries d'Indochine

à

211 AS S/10

Monsieur le Sous-Préfet Chef du Service des Français rapatriés d'Indochine Palais de Chaillot - Aile Passy

PARIS 16 ème

OBJET: Aménagement du Foyer.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que conformément à votre accord verbal lors de votre Inspection en Lot et Garonne j'ai passé commande de deux tables de ping pong pour le Foyer de Sainte-Livrade.

Cette première dépense se montant à 216 N.F.

Il y aurait lieu à mon avis de prévoir également le complément pour l'utilisation de ces tables. A ce titre je vous adresse pour examen le devis établi par la maison ASCALAS et s'élevant à 59,10 N.F. La dépense globale s'élèverait alors à 275,10 N.F.

Par ailleurs la licence n° II, c'est à dire permettant la vente de bière ne peut être délivrée, il est nécessaire de la racheter à un commerçant local. Cette solution étant trop onéreuse, j'ai pensé qu'il était dès lors préférable de s'en tenir à la licence n° I. MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

CENGREMBIOS SARATATION

RENTRANT DU MAROC ET DE TUNISIE

et d'INDOCHINE
DES FRANÇAIS RAPATRIÉS

No 463 -SFRI

Le Sous-Préfet, Chef du Service des Français Rapatriés d'Indochine

à

5/0/

Monsieur le Chargé de Mission pour l'Orientation des Rapatriés d'Indochine Centre d'Accueil de

- SAINTE-LIVRADE -

O B J E T : Aménagement du Foyer de Ste-Livrade.

REFERENCE: Votre lettre nº 211 du 26 Mars 1960.

J'ai l'honneur de vous confirmer mon accord pour l'achat de deux tables de ping-pong pour le Foyer de Sainte-Livrade.

Je vous autorise également à procéder à l'achat des fournitures mentionnées au devis de la Maison "SPORT-VILLE", d'un montant de 59,10 NF.

Par ailleurs, je partage votre sentiment sur l'opportunité de s'en tenir à une licence n° 1, moins onéreuse qu'une licence n° 2, pour le bar./.

Le Chef de Service.

E. WATRIN

COMMISSARIAT A L'AIDÉ ET A L'ORIENTATION DES FRANÇAIS RAPATRIÉS

INDOCHINE

2/22 AS S/10

BORDEREAU D'ENVOI

Monsieur le Sous-Préfet Chef du Service des Français rapatriés d'Indochine Palais de Chaillot - Aile Passy PARIS 16 ème

fombre :	Observations
4	- pour règlement. Autorisation d'engager cette dépense par lettre n° 463 du 29 mars 60.
	4

Laurent IWANESKO Chargé de Mission pour l'Orientation des Rapatriés d'Indochine Le Chargé de Mission pour l'Orientation des Rapatriés d'Indochine

A

227 AS S/10

Monsieur le Sous-Préfet Chef du Service des Français rapatriés d'Indochine Palais de Chaillot - Aile Passy

PARIS 16 ème

O B J E T : Aménagement du Foyer.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que j'ai eu la visite de M. LABROILLE inspecteur des contributions indirectes.

Après avoir étudié les conditions de fonctionnement du Bar, il m'a indiqué qu'il n'existait que deux façons de le gérer.

- 1°) la nomination d'un gérant libre qui serait en fait un commerçant et qui serait soumis au paiement de trois impôts
 - a) la taxe forfaitaire, de 8,5 % sur les boissons
 - b) l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux
- c) l'impôt sur le revenu, ce troisième point faisant perdre au gérant le bénéfice de l'A.M.G. nous avons exclu cette première manière.
- 2°) Une association régle par la loi de juillet 1901, il faudrait alors qu'un conseil d'Administration soit réuni qu'il ait une existence légale avec ses statuts déposés à la préfecture ce qui impliquerait la création d'une sorte d'amicale dont je sais vous n'approuvez pas l'idée, le gérant serait alors un salarié et les charges sociales à payer sur ses émoluments grèveraient d'une façon dangeureuse le budget.

Par ailleurs cette forme d'Association suppose que le sonseil est solidaire du gérant et qu'en cas de mauvaises opérations, il aurait à faire face aux engagements pris par celui-ci.

Je crois donc qu'en raison de l'imbroglie fiscal il devient nécessaire d'abandonner cette idée à laquelle je tenais pourtant beaucoup. Par ailleurs le gérant n'étant pas assuré que ses gains compenseraient la perte de l'A.M.G. aucune des personnes du Centre inaptes au travail n'acceptera cet office.

Toutefois l'idée de bar n'étant pas la pierre angulaire du foyer, il n'en reste pas moins que celui-ci peut très bien fonctionner avec les deux autres secteurs prévus.-

Leurent IWANESKO.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

CENTROMMESSARION

RENTRANT DU MAROC ET DE TUNISIE

DES FRANÇAIS RAPATRIÉS Service des Français Rapatriés d'Indochine

No 535/SFRI

5/10

PARIS, le 13 Avril 1960 74, Boulevard Gouvion St-Cyr Tél.: ETO 78-60, 61, 62 ETO 15-26, 27, 28

LE SOUS-PREFET Chef du Service des Français Rapatriés d'Indochine

à.

Monsieur IWANESKO Chargé de Mission pour l'Orientation des Rapatriés d'Indochine de Lot-et-Garonne

OBJET: Aménagement du Foyer.

REF. -: Votre lettre 227 AS S/IO du II Avril I960.

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre précitée, par laquelle vous m'avez fait part des difficultés relatives à l'attribution dune licence de boissons pour le fonctionnement du bar.

J'estime, en conséquence, conformément à vos propositions qu'il y aura lieu de renoncer à son ouverture, ce qui n'exclut pas la poursuite de l'aménagement du Foyer.

Le Chef de Service,

Edmond WATRIN.

COMMISSARIAT A L'AIDE ET A L'ORIENTATION DES FRANÇAIS RAPATRIÉS

INDOCHINE

Le Chargé de Mission pour l'Orientation des Rapatriés d'Indochine

À

307 AS S/10

Monsieur 1ºInspecteur Centrel des Centributions Indirectes 11 Rue Albrespie

VILLENGUVE

OBJET: Ouverture du Poyer du Centre d'Acqueil de Ste Livrade. 771 - 47 - 252 - 0 - 011.

Monsieur l'Inspecteur Central,

J'ai l'honneur de vous accuser réception du bulletin de notification du numéro d'inscription du foyer précité.

Toutefois Mon Chef de Service n'ayent pas résolu de prendre en charge le salaire du gérant de ce Foyer et dans l'impossibilité de faire face aux charges fiscales nous incombant du fait de la constitution d'une association régle par la loi de Juillet 1901, je n'ai pas sollicité la délivrance d'une licence de débit de boissons.

L'Affaire est donc en suspens. Il est possible malgré tout qu'elle démarre si Non Chef de Service faisant droit à mes sollicitations décide de reconsidérer sa position.

Je ne manquereis pas le cas échéent de vous tenir informé d'une ouverture que j'espère possible.

Je tiens à vous remercier bien vivement pour l'affabilité dont vous même et vos Services ont fait preuve à notre égard et je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur Central, l'expression de mes sentiments distingués. DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES

BULLETIN DE NOTIFICATION

DU NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE VOTRE ENTREPRISE

MON, PRENOUS OR RAISON SOCIALE M Sayer clu Centre d'accessed

PROFESSION activité principale des frapalreis d'indochine de

ADRESSE COMPLETE

Let G

Let G

02 numéro - 771 A) 21512 0011

vient d'être affecté à votre entreprise par l'Institut National de la Statistique et des Études économiques, conformément aux dispositions du décret du 15 juillet 1948, au vu des indications que vou-avez portées sur le Bulletin d'identification récemment établi par vous-même.

Il a une signification précise.

Les 3 premiers chiffres désignent votre profession

Les 2 chiffres suivants désignent votre département

Les 3 chiffres suivants désignent votre commune;

Le 9º chiffre désigne l'exploitant de l'établissement,

Les 2 chiffres suivants constituent un numéro d'ordre.

N'omettez pas d'informer le service de tout changement de votre situation ou de votre activité.

CONSERVEZ CE BULLETIN

pour pouvoir le représenter en cas de besoin

et

REPRODUISEZ CE NUMÉRO

sur 10us les documents que vous adresserez aux Services du Ministère des Finances Contributions Directes, Contributions Indirectes, Enregistrement ou Douanes.

Page 2.

MINISTÈRE DES FINANCES DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS et Direction générale des Douanes. Contributions indirectes INSPECTION CENTRALE, INSPECTION, RECETTE OU BUREAU DES (1).... Enregistrement. Donanes. Le Chej de Service TIMBRE D'AUTHENTICITE. Signature. (Lot-et-Garonne) (1) Rayer les mentions foutiles

CONTRIBUTIONS INDIRECTES

Service général n° 238 (J. H. 711298-Mai 1957)

TAXES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES ET TAXES ASSIMILÉES

DÉCLARATIONS EN RETARD

RÉFÉRENCE	M Foyer Cente d'Acceril de la patries d'Ando chine Ste Lihade 3 hr
	aning the second se
	s souscrit de déclaration de CHIFFRE D'AFFAIRES pour la période près : 1960
alors qu'en vertu	de l'article 40 de l'annexe IV au Code Général des Impôts vous
devez remettre or	u adresser votre déclaration avant le
(1) de chaque du premier	mois (sauf application du 2° alinéa de l'article 296, 1°, du Code); mois suivant l'expiration de chaque trimestre, à la RECETTE DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES
J'ai l'honneur	de vous prier de vouloir bien régulariser votre situation dans les
) jours	qui suivront l'envoi du présent avertissement.
e i di Silia di Sila	régularisation ne serait pas intervenue pour le
Veuillez agréer A	, M. ann, mes salutations distinguées. Il lu lu le 4 aloh 140° L' mbeuf lute
(1) Biffer les mention (2) Biffer ce cadre,	ons inutiles. R y

ARTICLE 40 DE L'ANNEXE IV AU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS.

Le Directeur départemental de l'Administration qui a qualité pour recevoir le relevé du chiffre d'affaires, répartit les redevables en catégories et fixe, pour chaque catégorie, la période du mois durant laquelle le relevé prescrit par l'article 296, § l'er du Code Général des Impôts doit être remis ou envoyé.

A défaut d'une telle fixation, le relevé doit être remis ou adressé avant le 25 de chaque mois.

Si, au cours d'un mois il n'a été effectué aucune opération donnant ouverture aux taxes sur le chiffre d'affaires et taxes assimilées, le contribuable doit remettre à l'agent compétent un relevé négatif.

Sont dispensés de fournir des relèvés négatifs pendant les périodes de fermeture de leurs établissements les contribuables exerçant des industries ou commerces saisonniers.

ARTICLE 296, I°, DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS.

Tout redevable de l'une des taxes prévues au présent titre est tenu de remettre chaque mois au bureau du receveur dont il dépend et dans le délai fixé par arrêté, un relevé conforme au modèle prescrit par l'Administration indiquant, d'une part, le montant total de ses affaires réalisées, d'autre part, le détail de ses opérations taxables.

Lorsque le montant des taxes exigibles mensuellement est inférieur à 20.000 francs, les contribuables sont admis à déposer leurs relevés par trimestre.

ATTENTION -

- TOUT RETARD DANS LE DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION VOUS REND PASSIBLE D'UNE AMENDE ÉGALE A UNE FOIS ET DEMIE LE MONTANT DE L'IMPÔT EN JEU.
- TOUT RETARD DANS LE PAYEMENT DE L'IMPÔT AFFÉRENT A UNE DÉCLARATION DÉPOSÉE DANS LE DÉLAI LÉGAL ENTRAÎNE L'APPLICATION :
 - DE L'INDEMNITÉ DE RETARD, SI L'EXIGIBILITÉ DE L'IMPÔT N'EST PAS CONTESTÉE.
 - DE L'AMENDE ÉGALE A UNE FOIS ET DEMIE LE MONTANT DE L'IMPÔT, SI L'EXIGIBILITÉ DE CET IMPÔT EST CONTESTÉE, SOIT LORS DU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION, SOIT ULTÉRIEUREMENT.

(Sanctions prévues par l'article 1756 du Code Général des Impôts.)

EFFECTUEZ VOS PAYEMENTS A L'ADRESSE CI-DESSOUS



(1) Cachet du Receveur.

4

VOUS DEVEZ SOUSCRIRE VOS DÉCLARATIONS SANS ATTENDRE UNE INJONCTION DU SERVICE



MÊME si vous n'avez réalisé, durant la période d'imposition (mois ou trimestre) aucune opération ouvrant exigibilité de l'impôt. Dans ce cas, déposez une déclaration portant la mention « NÉANT » dans les colonnes appropriées.

MÊME si vous êtes exceptionnellement dans l'impossibilité d'acquitter en même temps les taxes correspondantes. Le Chargé de Mission pour l'Orientation des Rapatriés d'Indochine

à

342 AS /S/10

Monsieur l'Inspecteur Central des Contributions Indirectes VILLENEUVE S/LOT

O B J E T : Foyer au Centre d'Accueil

J'ai l'honneur de vous adresser ci-inclus

1º/ la déclaration pour le 2 ème trimestre.

20/ un bulletin modificatif. (asset on sette a ch n te

En effet comme je vous l'indiquai par lettre n° 307 du 15 juillet mon Administration n'a pas jugé devoir poursuivre son idée première et a renoncé au Foyer celuièci est donc mort né.

Veuillez agréer, Monsieur, l'Inspecteur Central, l'expression de mes sentiments distingués.-

Laurent IWANESKO.